



FRAT'INFO

Le journal de votre Mutuelle

SOMMAIRE

01

LE MOT DU PRÉSIDENT

02

LES ACTUS

- Congrès des maires de l'Isère
- Congrès des Mutuelles de France

03

PRÉVENTION/SANTÉ

- Que coûte une hospitalisation ?
- Forfait hospitalier
- Prise en charge gratuite du vaccin contre la grippe

04

VOTRE MUTUELLE

- Nouvel espace mutualiste à Crolles
- Le site internet de votre mutuelle fait peau neuve
- Bonne fêtes !
- Un ouragan dévastateur

LE MOT DU PRÉSIDENT

Votre mutuelle s'engage en faveur de l'accès aux soins, contre les nouvelles réformes.

La mutuelle la Fraternelle est heureuse de vous compter parmi ses adhérents.

Malgré des promesses, rien ne change le Gouvernement applique les mêmes méthodes, on revient toujours ponctionner les classes moyennes et les plus défavorisées. Il a décidé l'arrêt du tiers payant généralisé (pas d'avance d'argent même pour les consultations de médecins) sous la pressions des professionnels de santé c'est inadmissible, ce qui permettrait aux plus défavorisés l'accès aux soins de qualité. La Fraternelle s'engage à continuer le tiers payant et signer des accords avec tous les professionnels de santé que nous trouverons.

Les salariés, ceux privés d'emploi, les retraités et les jeunes vont encore subir un plan d'austérité prévu sur plusieurs années (comme pour 2018, 2€ d'augmentation du forfait hospitalier par jour et l'augmentation des médecins spécialistes, l'impôts prélevés sur vos cotisations de 13,27% sera maintenu, l'augmentation de la CSG de 1,7% qui va frapper les pensions des retraités sans compensation et qui va générer une baisse de leur pouvoir d'achat) annoncé par la ministre de la Santé comme la suppression de lit dans les hôpitaux, des économies sur 3 ans, beaucoup de souffrance au travail ; la chasse aux arrêts de travail qui est lié à la casse du Code du travail toujours plus de profit par les suppressions d'emploi, le burn out non reconnu comme maladie professionnelle alors qu'il en découle directement.

“Pour la Fraternelle, votre santé n'est pas une marchandise.”

Michel VANOTTI
Président de la Fraternelle



Dans le cadre des économies de la sécurité sociale c'est encore et toujours des déremboursements de médicaments, les promesses de reste à charge zéro sur l'optique, l'audio et le dentaire, sont impossibles à tenir pour des soins de qualité si la Sécurité sociale n'augmente pas ses remboursements, toutes les décisions qui seront prises par le gouvernement auront un impact sur les cotisations des mutuelles.

La Fraternelle et les Mutuelles de France s'associent à toutes les actions menées contre les austérités du Gouvernement, pour un service en matière de santé à la hauteur des enjeux de notre société (vieillesse de la population, dépendances, etc.) la santé n'est pas une marchandise.

En 2018, ce sera aussi l'augmentation des taxes, de l'électricité, du gaz, du gasoil etc... c'est irrecevable.

Le coût de la santé ne cesse d'augmenter, se soigner devient un luxe, la Fraternelle à très à cœur de vous accompagner tout au long votre parcours de soins. Dans ce contexte où l'humain n'est plus une priorité, soyez assurés de l'engagement de votre mutuelle de rester une mutuelle de proximité à l'écoute et au plus proche de ses adhérents.



AUGMENTATION DES COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le conseil d'administration de la mutuelle La Fraternelle des Territoriaux a décidé une augmentation que de 1,5 %, hors augmentation pour tranche d'âge (alors que la Mutualité Française estime une augmentation des cotisations au 1^{er} janvier 2018 de l'ordre de 5 % pour l'ensemble des mutuelles !).

La Fraternelle n'a pas pour objectif de faire des bénéficiaires mais bien de continuer à se battre pour permettre à tous ses adhérents de pouvoir se soigner au moindre coût tout en limitant le reste à charge, alors que le prix des prestations augmente : la consultation des généralistes qui est passée de 23 à 25 euros, le forfait hospitalier qui a été augmenté de 2 euros qui passe à 20 euros par jour, les frais d'hospitalisation en psychiatrie sont passés en temps illimité alors qu'ils étaient limités...

Par ailleurs le conseil d'administration a décidé d'élargir vos garanties, notamment le forfait « bien-être ». Il sera désormais possible de l'utiliser pour les pratiques suivantes : podologie, acuponcture et étiothérapie. Des cotisations au plus près de leurs moyens pour un maximum de prestations remboursées.

Toutes les
GARANTIES
sont disponibles
sur le site internet
[www.fraternelledes
territoriaux.fr](http://www.fraternelledes
territoriaux.fr)!

CONGRÈS DES MAIRES DE L'ISÈRE

Le congrès des maires de l'Isère s'est tenu le 14 octobre 2017 à La Tour du Pin. La Fraternelle y partageait un stand avec la MUTUELLE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE.

Notre présence a permis de rappeler aux élus du département que la Fraternelle des Territoriaux est une mutuelle professionnelle dont l'expérience de plus de 80 ans garantit un véritable savoir-faire. A cette occasion, elle l'a fait savoir !

Nous y avons aussi démontré également que notre partenaire en prévoyance est une mutuelle qui garantit principalement le complément de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé, sans questionnaire médical pour y adhérer.

Nous avons eu de nombreux contacts qui nous ont permis de dire et de réaffirmer nos valeurs et de préciser que notre mutuelle n'a pas pour vocation à faire des bénéficiaires mais bien d'affirmer que notre but est de proposer à nos adhérents des cotisations au plus près de leurs moyens pour un maximum de prestations remboursées.



CONGRÈS DES MUTUELLES DE FRANCE

À l'occasion du Congrès des Mutuelles de France qui s'est tenu à Saint-Etienne les 17, 18 et 19 octobre, plus de 350 personnes venues du monde mutualiste, associatif, syndical ou politique se sont rassemblées pour discuter ensemble de progrès social, de renouvellement, d'accès aux droits et d'accessibilité des soins. Les militants ont participé à ces rencontres à travers 11 réunions des délégations territoriales, trois thématiques et neuf ateliers.

Valeurs et engagement mutualiste

Nous étions présents, car **nous souhaitons confirmer nos valeurs sociales avec cette assemblée qui avait pour thème principal « Notre ambition de progrès social » à l'heure où les inégalités progressent.** Un Grenelle de la santé a été largement revendiqué afin de remettre à plat l'ensemble des actions sociales.

Jean-Paul Benoît, président des Mutuelles de France a réaffirmé avec vigueur que nous devons continuer de renouveler notre mouvement pour le rendre encore plus à même de porter nos idées et pour amplifier notre action pour l'accès de tous à des soins de qualité. Ce mouvement est indispensable pour que nous poursuivions nos missions au service de l'intérêt général et pour que nous puissions porter avec plus de force encore notre ambition de progrès social.





CE QUE COÛTE UNE HOSPITALISATION ?

Les frais d'hospitalisation correspondent au coût des soins, incluant par exemple les médicaments, les différents examens (radiologiques...), les actes médicaux, les prothèses...



- ...❖ Vous êtes assuré(e) social(e) français(e).
- ...❖ Vous êtes adhérent à la Fraternelle.
- ...❖ Vous bénéficiez de la prise en charge du ticket modérateur soit 20 % du prix de la journée d'hospitalisation.

Vous bénéficiez d'une prise en charge par la Sécurité sociale de 80 à 100 %, selon la situation :

Les frais sont intégralement couverts par l'assurance-maladie pour certaines personnes dans le cadre de certaines conditions.

Le forfait hospitalier de 20€ par jour à compter du 1^{er} janvier 2018

Le forfait hospitalier qui constitue votre contribution minimale réglementaire aux dépenses hospitalières est **pris en charge uniquement par votre mutuelle.**

Rappel : Cette somme correspond à une participation aux frais d'hôtellerie et de restauration de l'hôpital (repas, blanchisserie, nettoyage...). Lors de sa création en 1983, son montant était de 20 francs (3,05 €).

Exemple

Tarification journalière d'hospitalisation tarif applicable au 1^{er} janvier 2016

Hospitalisation complète	
> Médecine et psychiatrie	1 410,79 €
> Chirurgie	1 807,13 €
> Spécialités coûteuses	3 189,36 €
> SSR gériatrique	1 070,31 €
> Autre SSR	512,31 €

Ces tarifs se répartissent pour 80 % payés par la Sécurité sociale et **20 % payés par les mutuelles.**

Pour plus de détails voir le site internet du CHU ci-dessous :

www.chu-grenoble.fr/sites/default/files/public/chuga-tarifs_2016-07.pdf

PRISE EN CHARGE GRATUITE DU VACCIN CONTRE LA GRIPPE

Si vous ne bénéficiez pas du vaccin gratuitement, la Fraternelle est là !

La Fraternelle propose la prise en charge gratuite de la vaccination grippe pour l'ensemble de ses adhérents, en collaboration avec le centre de vaccination de la ville de Grenoble. Elle se déroulera du **23 octobre 2017 au 31 décembre 2017**, sans rendez-vous, sur présentation de votre carte de mutuelle. Pour les adhérents résidant à l'extérieur de Grenoble, une vaccination sur rendez-vous est possible en appelant le **04 76 03 43 33**.

Le planning est disponible sur le site internet de la mutuelle fraternelledesterritoriaux.fr et à l'accueil de la Fraternelle des Territoriaux. En cas de première vaccination de la grippe, une visite avec un médecin est nécessaire.





INFOS PRATIQUES ET CONTACTS

Bulletin interne à La Fraternelle # 13 - Déc. 2017
9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE
Cedex 2 Édité en 4300 exemplaires • **Directeur de la
publication** : Michel Vanotti • **Rédacteur** : Catherine
Dutheil (Responsable de la commission communication)
- Membres de la commission communication : Marc
Gallardo, Jean-Philippe Provitolo, Clémentine Fillon, et
Chérif Boutafa • **Maquette et réalisation** :
CVM, Coopérative éditoriale - 01 49 88 52 37.

Pour nous joindre et nous contacter :

ACCUEIL

9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE Cedex 2

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

04 76 63 35 10

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

EMAIL

contact@fraternelle.fr

SITE INTERNET

www.fraternelledesterritoriaux.fr



À CROLLES, UN NOUVEL ESPACE MUTUALISTE OPTIQUE ET AUDITION

Ce nouvel espace mutualiste issu du regroupement du Centropoptique et du magasin de Brignoud a été inauguré le 24 octobre dernier.

L'équipe propose une offre complète, avec six tables de vente prêtes à vous accueillir et un accueil spécifique pour les plus petits. Pour l'optique, vous y trouverez un large choix de montures de marques, optique, solaire, pour le sport... avec des services optimisés : opticien visagiste, prêt de montures à domicile, entretien des lunettes gratuit à vie, garantie adaptation et casse. Notre audioprothésiste D.E. vous attend dans son espace dédié. Ce centre est certifié par Véritas.

- **Espace Vision** : examen de réfraction - contactologie (lentilles de contact),
- **Espace Audition** : bilan auditif, appareillage et accessoires,
- **Prévention** : bilan visuels et auditifs sur rendez-vous.

Et comme vous êtes adhérents de la Fraternelle des Territoriaux, **vous bénéficiez toujours de l'offre « Reste à charge à zéro »** (selon garantie souscrite auprès de la mutuelle) auprès des Opticiens Mutualistes du réseau : renseignez-vous dans votre agence ou en magasin !



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

Du mardi au vendredi : de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h.

Le samedi : de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Les opticiens et audition mutualistes

61, rue Henri Fabre
38920 Crolles
tél. : 04 76 71 57 97.
Parking à proximité.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA FRATERNELLE

Le site Internet de votre mutuelle fait peau neuve... Plus moderne, plus simple d'utilisation, il vous permet de retrouver en ligne toutes vos garanties, les informations pratiques, mais aussi les actualités de la mutuelle.

fraternelledesterritoriaux.fr



BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

Le conseil d'administration, la direction et le personnel de la Fraternelle vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. **Soyez assurés de notre dévouement de notre engagement auprès de tous.** Pour l'année 2018, l'actuel Gouvernement envisage des réformes qui vont encore impacter des diminutions de remboursements en matière de santé (dont un milliard supplémentaire à la charge des malades). **Votre mutuelle La Fraternelle mettra en œuvre tout son pouvoir pour en limiter les effets, tout en maîtrisant le tarif des cotisations.**

Nous comptons sur vous pour nous suivre et nous aider à nous opposer à toute mesure augmentant l'inégalité de l'accès aux soins.

Un ouragan dévastateur aux Antilles

Le conseil d'administration de la Fraternelle a décidé à l'unanimité d'attribuer un don de 3000 euros pour l'aide aux secours de nos compatriotes des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin aux Antilles.